

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2487/2017	Objet : Commission d'Appel d'Offres (CAO) – Remplacement des membres démissionnaires

Conseillers en exercice : 27 Présents : 19 Pouvoirs : 5
Absents : 3 Votants : 24

L'an deux mil dix-sept, le 24 novembre à 20 h 30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 novembre 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Danielle METRAL, Arlette LEPARC adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Joël VILLAÇA, Nathalie BOIXIERE, Alexandre RICHE, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Claude-Olivier BONNEFOY, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS, conseillers municipaux.

Absents représentés : Alain BOUKRIS pouvoir à Jean-Michel CARIGI.

Bernard KAMMERER pouvoir à Sylvie GERINTE.

Marie-France PELLETEY pouvoir à Danielle METRAL.

Florence TORRECILLA pouvoir à Alexandre RICHE.

Virginie LECARDONNEL pouvoir à Marie-Paule BOILLOT.

Absents : Alphonse BOYE,

Hakima OULD SLIMANE,

Fabrice LEVEAU.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération 2240/2014 du 16 décembre 2014 du conseil municipal de Marolles-en-Brie relative à la représentation du conseil municipal dans les différentes commissions ;

Vu la délibération 2474/2017 du 26 septembre 2017 du conseil municipal de Marolles-en-Brie portant installation de cinq nouveaux conseillers municipaux ;

Considérant que depuis le 1^{er} avril 2016 les marchés publics sont soumis à l'ordonnance et au décret susmentionnés et que, de ce fait, le Code des Marchés Publics est abrogé depuis cette même date ;

Considérant que désormais il appartient aux collectivités de décider des modalités de fonctionnement de leurs CAO dont les règles de remplacement de leurs membres ;

Considérant que la commune de Marolles-en-Brie n'a pas défini les nouvelles règles de fonctionnement de la CAO, dont notamment la procédure de son éventuelle modification, il convient de se baser sur les règles prévues à l'article 22 de l'ancien Code des Marchés Publics ;

Considérant que la démission de deux conseillers municipaux membres de la CAO, un titulaire et son suppléant, nécessite de procéder au renouvellement intégral de la CAO, puisqu'il y a impossibilité de pouvoir au remplacement du membre titulaire par absence de suppléant, ce qui donc ne permet plus à la CAO de siéger valablement ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

ARTICLE 1 : PROCEDE à l'élection des membres titulaires de la CAO et de leurs suppléants, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

3 listes de candidats ont été déposées.

- Liste « Ensemble Pour l'Avenir de Marolles » : Jean-Michel CARIGI, Joël VILLAÇA, Bernard KAMMERER, Dominique MAIGNAN, Alexandre RICHE, Virginie LECARDONNEL, Marie-France PELLETEY, Danielle METRAL, Pierre BORNE, Claude-Olivier BONNEFOY,
- Liste « Préservons Marolles » : Martine HARBULOT, Maryse MATHIEU, Raymond CANTAREL,
- Liste « les Indépendants » : Jean-Luc DESPREZ, Joseph DUPRAT,

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste

Après un vote à bulletins secrets, sont élus titulaires :

- Liste « Ensemble Pour l'Avenir de Marolles » :
18 suffrages obtenus soit 4 membres titulaires,
- Liste « Les Indépendants » :
3 suffrages obtenus soit 1 membre titulaire,
- Liste « Préservons Marolles » :
3 suffrages obtenus soit 0 membre titulaire.

Par suite, sont élus suppléants :

- Liste « Ensemble Pour l'Avenir de Marolles » :
18 suffrages obtenus soit 4 membres suppléants,
- Liste « Les Indépendants » :
3 suffrages obtenus soit 1 membre titulaire,
- Liste « Préservons Marolles » :
3 suffrages obtenus soit 0 membre suppléant.

ARTICLE 2 : APPROUVE et ENTERINE la CAO comme suit :

Commission d'Appel d'Offres	Le maire est président de droit Titulaires : Jean-Michel CARIGI, Joël VILLAÇA, Bernard KAMMERER, Dominique MAIGNAN, Jean-Luc DESPREZ. Suppléants : Alexandre RICHE, Virginie LECARDONNEL, Marie-France PELLETEY, Danielle METRAL, Joseph DUPRAT.
--	---

ARTICLE 3 : DIT que la CAO est présidée de droit par le Maire ;

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération modifie la délibération 2240/2014.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 27 novembre 2017.



Sylvie GERINTE,
Maire de Marolles-en-Brie.

Acte à classer**2487-2017**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-12-04T12-13-47.00 (MI208542032)**Identifiant unique de l'acte :**
094-219400488-20171127-2487-2017-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Commission d'Appel d'Offres (CAO) - Remplacement
membres démissionnaires
Date de décision : 27/11/2017**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées
5.2.2. fonctionnement commissions municipales
5.2.2.2. CAO/jury de concours**Acte :** [2487-2017 CAO - Remplacement.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/12/17 à 12:13

Par [MARQUES Christine](#)

Transmis

Date 04/12/17 à 12:13

Par [MARQUES Christine](#)

Accusé de réception

Date 04/12/17 à 12:18